

2012/4467 - Eglise Saint-Irénée - 53, rue des Macchabées - 69005 Lyon - Restauration des couvertures des murs gouttereaux et réfection des installations électriques - Opération n° 05025 518 - Modification des marchés n° 108224 - Maçonnerie - Pierre de taille (lot n° 2) et n° 108225 - Charpente-Couverture (lot n° 3) (Direction de la Construction) (BMO du 30/04/2012, p. 1047)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'Eglise Saint-Irénée, avec la restauration des couvertures des murs gouttereaux et la réfection des installations électriques. Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, la convention patrimoine 2012-2016 entre la Ville et l'Etat, prévoit un certain nombre de chantiers dans plusieurs églises : Saint-Pothin, Saint-Bruno-des Chartreux et Saint-Irénée, dont nous parlons ce soir.

Mais, je voudrais attirer votre attention sur d'autres édifices, même s'ils ne sont ni inscrits, ni classés, ils présentent un intérêt patrimonial certain.

Il s'agit de deux églises de la Croix-Rousse, l'Eglise du Bon Pasteur et l'Eglise Saint-Bernard, comparables à la fois par leurs dates de construction et par la présence dans chacune d'elles, de très beaux vitraux de Lucien Bégule.

La première, l'Eglise du Bon Pasteur, est dans un état de péril grave. Sa désaffectation de fait (elle n'est plus utilisée depuis 1984), pose non seulement un problème pour son avenir, mais elle fait peser aujourd'hui des menaces graves pour sa conservation. Mal sécurisée, de nombreux intrus ont pu y pénétrer et y vandaliser gravement l'intérieur.

Cette église est donc dans un état pitoyable -et ces premières dégradations en entraîneront sans aucun doute de nouvelles- tant que l'endroit ne sera pas correctement sécurisé et surtout, tant qu'une utilisation compatible avec ses qualités architecturales et artistiques ne sera pas imaginée.

La Ville devrait, à notre avis, procéder à un minimum d'opérations de prévention (la fermeture efficace des accès, le nettoyage des débris, la récupération surtout des morceaux des statues et des pierres cassées, pour une future restauration...), à moins que votre réelle volonté soit de voir les choses s'aggraver, pour invoquer un jour la nécessité d'une destruction : mais je ne pense pas que vous soyez dans cet état d'esprit.

L'absence de sortie par la façade, qui interdit une ouverture large au public, ne peut être un obstacle à sa réutilisation : depuis la destruction de la caserne qui empêchait sa construction, rien n'empêche en effet de mettre en place un escalier qui pourrait passer sur un arc au dessus de la rue Neyret. La Ville de Lyon s'était engagée il y a quelques temps, à construire cet accès : je ne sais pas où en est ce projet ?

La seconde église, Saint-Bernard, est dans un état tout aussi préoccupant. Il y a vraiment urgence à réaliser un minimum de travaux. On sait qu'ils sont chers, mais nous espérons très sincèrement que vous pourrez agir pour ces bâtiments du patrimoine de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci. Ce qu'il y a de bien dans les candidatures, c'est que cela permet de faire un tour des arrondissements. M. Képénékian a, je crois, répondu lors du dernier Conseil municipal.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Effectivement, sur une question de la Maire du 1^{er} arrondissement, je ne sais pas, mais il me semblait que vous étiez là, Monsieur Broliquier ? ...nous avons parlé de Bon Pasteur et de Saint-Bernard, pour dire combien nous avons la préoccupation, à la fois de protéger les vitraux de M. Bégule, et vous savez bien que cette histoire d'escaliers, c'est amusant ! C'est juste que cela n'a pas pu être fait dès le départ, parce que le Plan d'Occupation, avec la caserne en face, n'était pas possible.

Donc, voilà, on va attendre un peu, mais on va s'assurer qu'elles ne sont pas en train de s'écrouler, ni l'une ni l'autre, elles sont sécurisées. Maintenant, on s'est engagé et on a pris date ici, pour dire que nous avons la préoccupation de la préserver au mieux, jusqu'à ce que l'Archevêché décide de l'orientation de l'Eglise du Bon Pasteur.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Képénékian. Que chacun s'occupe de son arrondissement et comme dit l'autre, ils seront bien gardés !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)